Examiné par la
Commission Permanente du
4 octobre 2010

REGION Poitou Charentes
la démocratie participative

# Sur Mesure

**La fiche des politiques régionales**

***Publication de la Région Poitou-Charentes ◆ N° 27, octobre 2010***

## Formation
### Validation des Acquis de l'Expérience

## 3 899 nouvelles personnes accompagnées par la Région en 2009 au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

***En 2009, 3 899 personnes ont fait appel à la Région Poitou-Charentes dans le cadre du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).***

***Ce dispositif est une priorité régionale qui doit pleinement contribuer à l'application des principes et des droits définis dans le Schéma Régional des Formations. Plus précisément, il s'agit d'être un facilitateur du processus d'orientation, d'éducation et de formation tout au long de la vie et de faire de la VAE un outil de la construction et de la sécurisation des parcours personnels et professionnels. Ce dispositif vise également à mettre en complémentarité les services du secteur de l'emploi, de la formation et de l'insertion en tenant compte des besoins du territoire et des habitants.***

***Dans ce contexte, la Région permet à chaque personne d'exercer son droit à l'information, au conseil et à l'accompagnement tout au long de la vie. Elle leur donne également les moyens de faire de leur expérience propre un véritable atout de transition professionnelle, d'atteindre et de maintenir un niveau de qualification adapté à ses perspectives ainsi qu'aux attentes des entreprises. Un budget de 464 558 euros y a été consacré en 2009.***

❖❖❖

***Région Poitou-Charentes***

*Rédacteurs : Nathalie Bertrand, les chargés de mission VAE et Formation sous la coordination de Pierre-Marie Roy, Direction formation, apprentissage, enseignement supérieur ; Chantal Barraud, Stéphane Calviac, Direction Innovation, Développement, Évaluation*

Avec la loi de modernisation sociale de 2002, c'est une nouvelle voie d'accès au diplôme qui a été ouverte. La particularité de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), c'est de considérer que l'expérience professionnelle ou bénévole produit, au même titre que la formation, des connaissances et des compétences. Au côté de la formation initiale, de la formation continue et de la formation par alternance, la VAE tient une place significative.

La VAE permet d'obtenir des diplômes à caractère professionnel et inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Tous les niveaux sont concernés, du CAP au titre d'ingénieur, ainsi que tous les secteurs professionnels : santé, agriculture, industrie, hôtellerie restauration, culture…

La Région doit donc informer, conseiller et assister toute personne intéressée par la transformation de son expérience en certification professionnelle reconnue.

Depuis le 1er janvier 2005, en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région a organisé le réseau des Points Régionaux-Conseil (PRC) en VAE. Ce réseau compte 70 conseillers formés, habilités pour une trentaine de partenaires conventionnés par la Région. Il est animé par 10 chargés de mission « VAE et formation ».

Par ailleurs, la Région a mis en place un financement modularisé du parcours de VAE afin de soutenir les personnes dans leur démarche.

Localisation des zones d'intervention des chargés de mission VAE-Formation et des Points Régionaux-Conseil VAE

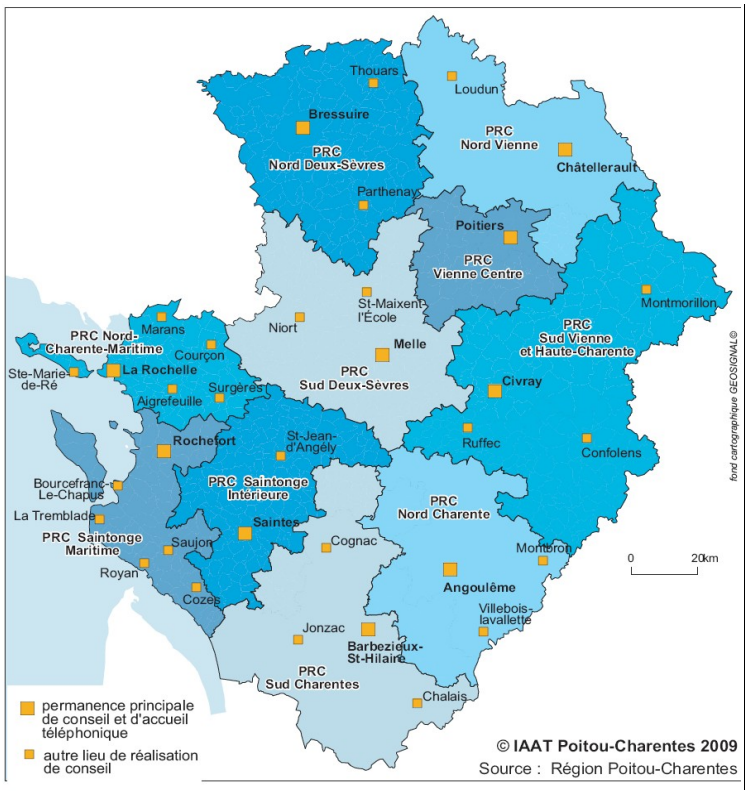

Les missions des Points Régionaux- Conseil (PRC) sont :

- ✗ d'informer le public lors de réunions organisées sur l'ensemble du territoire régional,
- ✗ de recevoir tous les candidats intéressés par un entretien individuel et personnalisé,
- ✗ d'informer sur les droits, les possibilités offertes par la VAE, les conditions de réalisation et les hypothèses de financement,
- ✗ de rechercher l'offre de certification pertinente au regard de l'expérience et d'analyser la faisabilité du projet,
- ✗ de faciliter la mise en oeuvre du processus de VAE.

La qualité de l'offre de service repose sur l'application des principes suivants :

- *la proximité* : l'information et le conseil sont assurés au plus près des zones de résidence et d'emploi,
- *l'accessibilité* : toute personne, quel que soit son âge, sa zone géographique d'origine, son statut, son niveau d'études, sa qualification, peut bénéficier de l'offre de service proposée,
- *l'objectivité* : l'information et le conseil dispensé au sein du service sont neutres, pluriels et indépendants de l'offre de formation et de certification,
- *la confidentialité* : le service garantit la confidentialité des informations transmises par les demandeurs (loi de modernisation sociale, accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés -CNIL-),
- *la lisibilité* : les partenaires s'engagent à utiliser la signalétique du réseau régional pour identifier et promouvoir la spécificité du service dans les lieux d'accueil.

## VAE mode d'emploi

Pour engager une VAE, il est nécessaire d'avoir une expérience de trois années équivalent temps plein, en continu ou en discontinu. C'est le contenu de l'expérience ainsi que le projet du candidat qui permettent de déterminer le diplôme le mieux adapté. Les principales étapes de la VAE sont les suivantes :

- l'**information** et le **conseil** dans un PRC : ce service est gratuit,
- **la demande de recevabilité** : le valideur, c'est-à-dire celui qui est responsable du diplôme, vérifie que le candidat dispose bien de la durée d'expérience requise et que celle-ci a bien un lien direct avec le diplôme visé,
- si la réponse est positive, le candidat construit son **dossier VAE** afin d'expliquer comment, au travers de son expérience, il a acquis les connaissances et les compétences en rapport avec le diplôme. Pour cela, le candidat peut **être accompagné,**
- le dossier VAE est transmis au valideur qui organise dans l'année une ou plusieurs « **sessions de jury** ». Le jury, constitué de professionnels, de formateurs ou d'enseignants du diplôme, prend connaissance du dossier et rencontre le candidat pour faire préciser la nature des acquis,
- le jury décide ensuite de la **validation,** (totale ou partielle) ou non du diplôme.

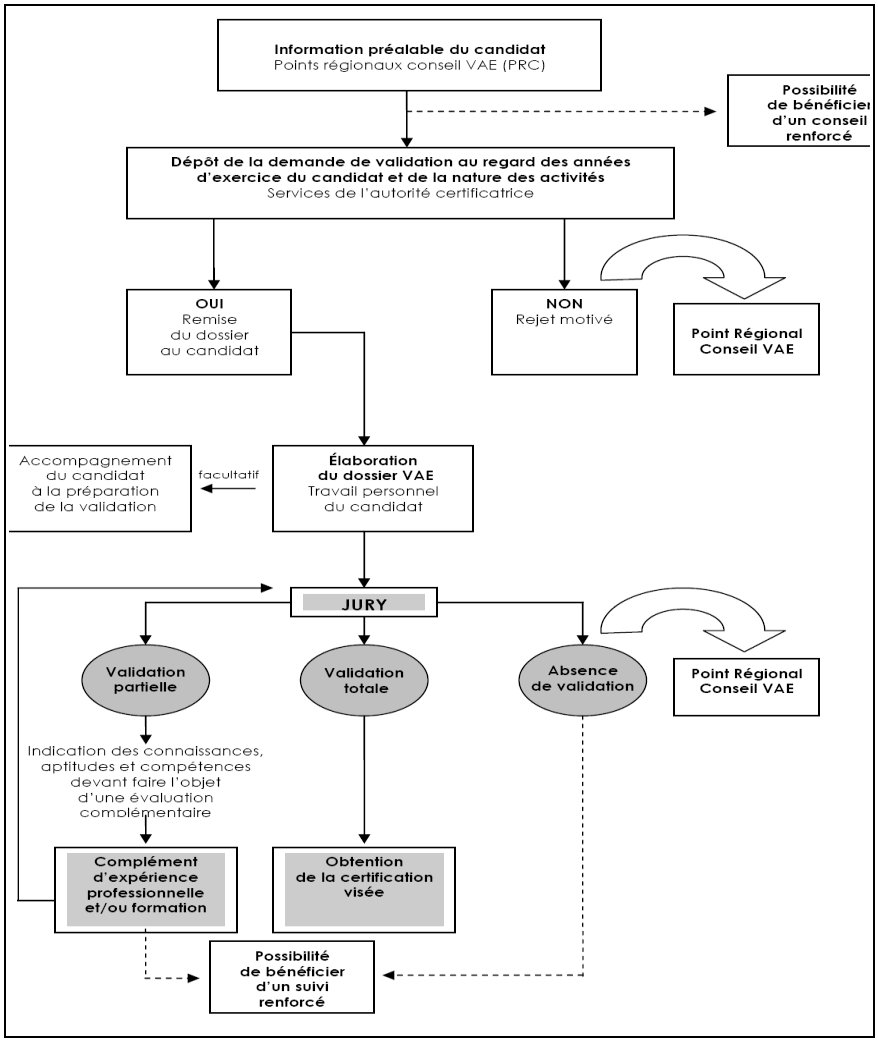

## Bilan 2009 du dispositif VAE

**Les réunions d'information collectives** ont accueilli 2 300 personnes en 2009 après 2 230 en 2008. En outre, 3 899 personnes ont été reçues en entretien conseil, soit un maintien de la fréquentation par rapport à l'année 2008. La progression constaté entre 2006 et 2007 est en partie due à la montée en puissance des conseillers sur les territoires, le niveau d'activité ayant été maintenu en 2008 puis en 2009.

**La répartition hommes/femmes** reste sensiblement la même qu'en 2008 : 67,5 % de femmes en 2009 pour 70,5 % en 2008. La progression de la présence des hommes tient peut-être à l'impact de la crise économique subi fortement par une population masculine issue du secteur de l'industrie.

**51 % des personnes conseillées sont des demandeurs d'emploi** soit une augmentation de 10 % par rapport à 2008. Le « *bouche à oreilles »,* le réseau Pôle Emploi, et les acteurs de l'accueil, de l'information, de l'orientation des adultes constituent les principales sources d'orientation vers les PRC. Parmi les actifs dits « occupés », un tiers est en CDI et environ 3 % en contrat précaire. Dans des proportions moindres, la Région a été sollicitée par 10 % d'agents de la fonction publique et 2 % de dirigeants d'entreprises.

Parmi **les catégories socio-professionnelles,** celles des employés et des ouvriers représentent 61 % et 9 % des personnes conseillées ; les cadres et les techniciens supérieurs se situent à 10 % et 11 %.
On note que la population des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et exploitants agricoles représente 183 personnes conseillées.

L'analyse relative à **la répartition par tranche d'âge**, montre que 87 % des personnes reçues ont plus de 30 ans, la tranche des 30 à 44 ans représentant à elle seule 55 %. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il est indispensable d'être entré dans la vie active pour initier une VAE à partir d'une expérience significative.

**Évolution des entretiens conseils par département**

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|---|---|---|---|
| Charente | 579 | 866 | 939 | 942 |
| Charente-Maritime | 815 | 1227 | 1 219 | 1 334 |
| Deux-Sèvres | 574 | 820 | 949 | 797 |
| Vienne | 473 | 808 | 809 | 826 |
| **Total** | **2 441** | **3 721** | **3 916** | **3 899** |

*Source : Région Poitou-Charentes*

**Zoom : VAE collective à l'entreprise Malvaux en Charente-Maritime**
L'entreprise, spécialisée dans la transformation du bois, a bénéficié d'une Convention régionale de développement de la formation et a fixé, dans son plan de formation, des objectifs d'accès à un premier niveau de certification via la VAE pour un certain nombre de salariés.
L'intervention des chargés de mission a consisté à assurer au sein de l'entreprise des temps d'information et de conseil en VAE. Il leur a fallu tenir compte à la fois des projets individuels et des intentions de l'entreprise de qualifier les salariés.
Résultats : 60 personnes informées, 11 entretiens conseil et 5 engagements sur le Titre Professionnel d'Agent de fabrication validés en totalité en décembre 2009.

**Zoom : intervention sur la plateforme CTP (Contrat de Transition Professionnelle) en Deux-Sèvres**
Courant 2008 et 2009, le département subit des licenciements massifs : plus de 1 100 personnes perdent leur emploi (Camif, Heuliez...). L'État déclare le sud des Deux-Sèvres et le bassin d'emploi de Bressuire « zone CTP ». L'intervention de la Région va permettre l'organisation d'un service d'information et de conseil sur la VAE et la formation. Par l'intermédiaire du chargé de mission, elle participe aux commissions techniques de formation hebdomadaires ainsi qu'aux comités de pilotage mensuels.
Résultats : 250 personnes conseillées, près de 300 demandes de formation étudiées, 30 dossiers CRSPP (Contrat Régional de Sécurisation de Parcours Professionnels) instruits.

**Répartition par tranches d'âges des personnes reçues en 2009**

*Source : Région Poitou-Charentes*

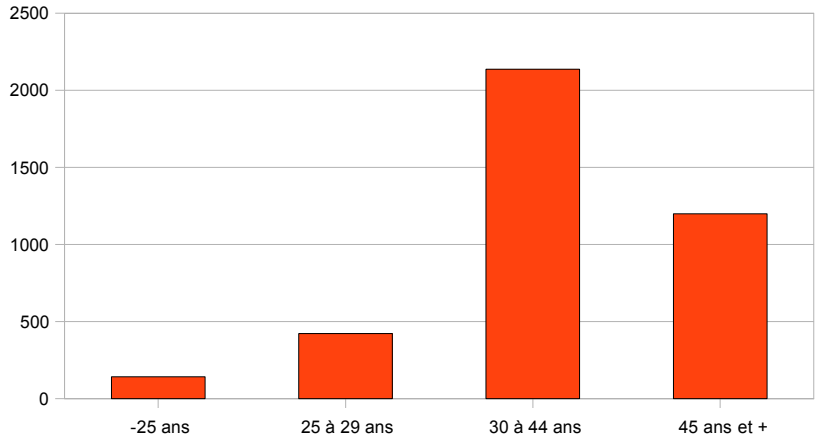

Autre facteur probable, le passage par cette étape de « mi parcours » de vie professionnelle : un moment privilégié pour faire un point sur le chemin parcouru et pour tracer celui qui reste à venir.

Cœur de cible de la politique de formation et d'éducation de la Région, **les personnes peu ou pas qualifiées** (niveau V et infra V) **représentent plus de la moitié des personnes reçues (55 %)**, un quart complémentaire correspondant à des niveaux IV de qualification.

**Le dispositif de VAE est peu mobilisé par les actifs issus des secteurs** du bâtiment (5 %), de l'industrie (6 %), du transport et de la logistique (3 %). Ce sont en revanche les secteurs de la santé et du social (26 %), du commerce et de la distribution (14 %) et du tertiaire de bureau (14 %) qui sont plus particulièrement concernés.

**La qualification professionnelle est la première motivation** des personnes souhaitant transformer leur expérience en diplôme. Pour les demandeurs d'emploi, la démarche de VAE permet la mise en conformité avec les exigences de qualification du marché du travail et l'envoi d'un signal à l'employeur potentiel sur la capacité à entreprendre, à se remettre en question, à aller de l'avant. Pour un nombre de situations croissantes, le dispositif est aussi un moyen d'accompagner voire d'anticiper une mobilité professionnelle.

**ZOOM**

Les Chapiteaux Régionaux d'Information intégrant à leur programme le thème de la VAE ont permis de renseigner 101 personnes dont plus de 60 % de salariés. 39 rendez-vous ont été programmés pour une étude personnalisée d'un projet de VAE.

Très implantés culturellement et couvrant un très large panel de certifications, **les diplômes de l'Éducation Nationale se placent en tête des projets de VAE (40 %).**

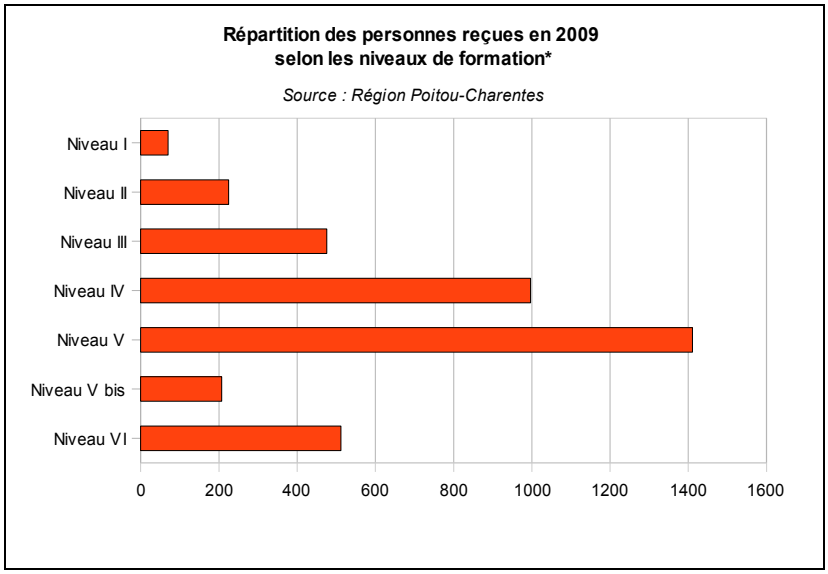


** cf glossaire*

Avec un éventail plus réduit de certifications, 12 au total, le ministère en charge des affaires sanitaires et sociales affiche des résultats qui témoignent d'une forte mobilisation des professionnels du secteur.
Les Titres Professionnels du ministère chargé de l'emploi présentent la particularité de mettre les candidats VAE en situation d'évaluation.

**Répartition des choix de certifications par valideur**

| Certification | % |
|---|---|
| Diplôme éducation nationale | 43,82 |
| Diplôme santé action sociale | 16,90 |
| Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi | 15,51 |
| Universités | 9,70 |
| CNAM | 3,83 |
| Diplôme jeunesse et sport | 2,88 |
| Titre d'organisme privé (hors consulaire) | 2,09 |
| Diplôme agriculture | 1,17 |
| Titre des organismes de formation consulaires | 1,13 |
| Certificat de branche (CQP, ...) | 0,61 |
| Autres certifications publiques | 0,61 |
| Diplôme culture et communication | 0,34 |
| Autre | 1,42 |

## Bilan six mois après l'information-conseil

Afin d'étudier le devenir à 6 mois du public reçu en entretien conseil VAE, la Région a construit un questionnaire de suivi. Les objectifs de cette enquête sont principalement d'identifier les suites données par le public à l'entretien conseil VAE, d'évaluer l'effet mobilisant ou re-mobilisant de l'information-conseil VAE à travers l'engagement dans une démarche de qualification et/ou d'emploi, mais aussi d'assurer la continuité du service d'information-conseil VAE et d'évaluer la qualité du service rendu.

Après une première phase d'expérimentation du questionnaire, l'enquête de suivi à six mois a été stabilisée et généralisée. En 2009, les résultats à six mois se basent sur 633 questionnaires traités.

### ➢ Un entretien conseil « guidant »

A six mois, 43 % des personnes interrogées sont engagées dans une démarche VAE dans le sens où ils ont pris contact avec un valideur et retiré un dossier de recevabilité. On remarque que le nombre de personnes engagées dans une démarche VAE est légèrement inférieur aux précédents résultats (en 2008, 48 % des personnes déclaraient avoir retiré un dossier de recevabilité). Cependant, il est à noter, sur cette première étape de recevabilité, que les personnes déclarées recevables par l'organisme valideur sont nettement plus nombreuses en 2009.

Ainsi, en 2009, parmi les personnes engagées, 70 % ont reçu leur avis de recevabilité contre 60 % en 2008. Les facteurs qui peuvent expliquer cette progression sont de différents ordres : les organismes valideurs ont raccourci leurs délais, les personnes obtiennent plus vite leur recevabilité, de plus, les résultats sont le reflet de l'évolution de l'entretien conseil proposé en PRC. Le conseil VAE proposé en PRC tend à être plus guidant et encourageant.

Parmi les personnes ayant décidé de ne pas déposer leur dossier de recevabilité, une majorité évoque des raisons liées à l'emploi : inadéquation de la démarche par rapport à un nouveau projet professionnel, création d'entreprise, mobilité professionnelle, préparation de concours. On note également que les raisons liées à des problèmes de santé ou à des difficultés personnelles progressent entre 2008 et 2009.

35 % des personnes engagées dans la démarche VAE visent l'obtention d'une certification de niveau V (CAP, BEP...). Les personnes souhaitant obtenir des certifications de niveau IV (niveau baccalauréat) et III (BTS) représentent à part presque égale un quart des personnes engagées dans la démarche.

## ➢ Le dossier VAE : le cœur de la démarche

Parmi les personnes recevables, près de la moitié est en cours de rédaction du dossier VAE. Près de 14 % des personnes déclarent être en attente d'élaboration du dossier VAE et précisent que cette attente est liée au financement de l'accompagnement à la rédaction du dossier, voire à l'accompagnement lui-même (difficulté à joindre l'organisme, attente du devis, rendez-vous avec l'accompagnateur espacés...).
13 % des personnes recevables ont déposé leur dossier VAE et attendent d'être convoquées par le jury. 21 % ont été évaluées et ont reçu une réponse du jury.

Bien qu'ayant été multiplié par deux entre 2008 et 2009, le nombre de personnes ayant reçu une réponse du jury reste relativement faible au regard de l'ensemble des personnes interrogées (6 %). Cependant, il est à noter que le nombre de validations progresse de 4 % : 72 % des personnes ayant reçu une réponse en 2009 contre 68 % en 2008.

## Quelques freins identifiés...

Les difficultés rencontrées par les candidats sont de différentes natures mais beaucoup évoquent la lourdeur et la complexité de la démarche VAE. L'aspect administratif (difficulté à rassembler les pièces justificatives) mais aussi la longueur de la démarche (bien que les délais entre les étapes tendent à diminuer, ils sont toujours perçus comme trop long) constituent toujours les principaux freins rencontrés tout au long du parcours. Par ailleurs, les raisons liées à des difficultés personnelles (santé, par exemple) sont plus souvent évoquées en 2009 qu'en 2008.

## Le PRC VAE et la diversité des demandes

Les personnes rencontrées en PRC VAE envisagent le plus souvent l'obtention d'une qualification professionnelle afin de trouver rapidement un emploi. Les motivations sont globalement d'ordre professionnel, et pour atteindre cet objectif, les stratégies sont diverses.

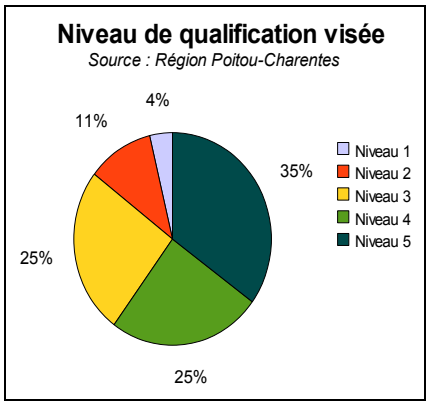


Ainsi, si l'on constate un nombre moins important de personnes engagées dans une démarche VAE, on observe parallèlement une augmentation de l'engagement sur des projets de formation, 27 % des personnes interrogées déclarant avoir un projet -ou avoir suivi- une formation.
De même l'engagement sur d'autres projets professionnels : bilans de compétences, création d'entreprise, prestations d'accès à l'emploi (Pôle Emploi)... progresse fortement ; plus d'un tiers des personnes interrogées déclarent avoir entrepris des démarches liées à l'emploi.

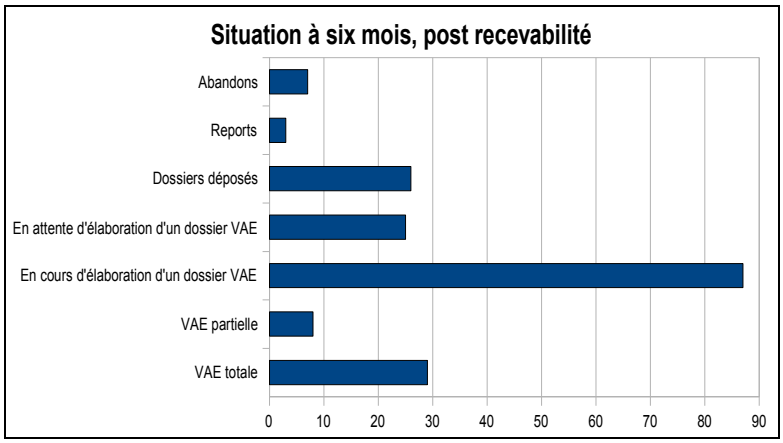


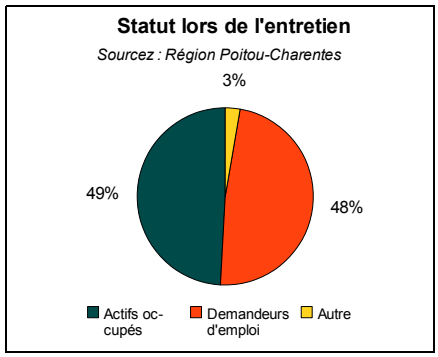


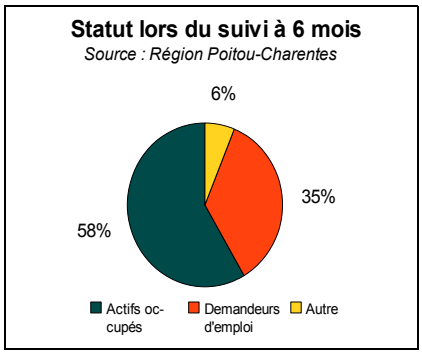

**ZOOM : la VAE et métiers du secrétariat en Charente**

Le constat était fait que de nombreux professionnels, particulièrement compétents dans ce domaine, présentaient un niveau de qualification inadapté aux exigences du marché. Pour répondre également à leur méconnaissance du dispositif VAE et des moyens mis en œuvre par la Région, en particulier l'action de formation « VAE-Tertiaire », 11 réunions ont été réalisées sur les territoires de Charente et sud Charente : 129 personnes y ont participé, 56 ont été reçues en entretien conseil, 29 se sont engagées dans une VAE, 10 vers une formation, 2 vers un bilan de compétences et 9 poursuivent leur recherche d'emploi.

Le questionnement VAE est aujourd'hui souvent associé à d'autres préoccupations : emploi, formation... Nous passons d'une demande unique à une demande multiple qui intègre des facteurs caractéristiques d'une situation économique fragile. Concrètement, à l'issue d'une perte d'emploi, quels leviers dois-je activer pour être assuré de retrouver un emploi ? Dans une situation économique contrainte, quelles sont les démarches les plus efficientes ? Pour répondre à ce type de problématiques, les stratégies sont diverses et la VAE est un levier parmi d'autres. Le PRC n'est plus identifié seulement « VAE » mais comme pouvant offrir un service plus généraliste, plus ouvert sur les autres questions de la vie professionnelle : reconversion, formation, création ou reprise d'activité...

## Le « conseil renforcé »

Les procédures de VAE restent peu accessibles aux publics les plus précaires lorsqu'ils ont un faible niveau scolaire.

**Chiffres clés : du dépôt de dossier à la validation**

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|---|---|---|---|---|
| **Dossiers déposés** | 2 395 | 2 510 | 2 694 | 2 502 | 2 360 |
| **Dossiers recevables** | 1 829 | 1 896 | 2 249 | 2 244 | 2 130 |
| **Dossiers déposés en vue du passage en jury** | 1 584 | 1 651 | 2 114 | 1 881 | 1 557 |
| **Passages en jury** | 1 590 | 1 719 | 1 899 | 1 850 | 1 944 |
| **Validations totales** | 658 | 696 | 907 | 862 | 903 |
| **Validations partielles** | 768 | 823 | 784 | 748 | 746 |
| **Refus** | 164 | 200 | 208 | 240 | 295 |

**ZOOM** : cellule de reclassement ETC dans la Vienne

Suite à une baisse drastique de commandes, l'entreprise ETC effectue 50 licenciements sont prononcés sur un effectif global de 120 salariés. Une rencontre avec les chargés de mission du territoire est organisée en présence du directeur de l'entreprise, de la DRH et d'un représentant du personnel, objectif : faire connaissance avec les aides de la Région. En même temps que se met en place une cellule de reclassement, le dispositif de VAE est présenté à 25 salariés.

Pour autant, certains ont accumulé des expériences susceptibles de donner lieu à validation. Face à ce constat, la Région a mis en place en 2007 la prestation du « conseil renforcé », qui s'adresse en priorité aux personnes sans qualification, ayant besoin d'un soutien personnalisé pour mettre en place le projet VAE.

Le conseil se déroule sur une durée de 9 heures à 15 heures. Il prend la forme d'entretiens individualisés et doit permettre de :

- faciliter l'engagement dans la démarche VAE en rassurant la personne,
- la conduire à déposer un dossier de recevabilité,
- éviter les abandons.

Son financement est assuré par la Région. En 2009, 34 personnes ont bénéficié de cette prestation après 47 en 2008 et 38 en 2007.

Les bénéficiaires restent très majoritairement des femmes d'au moins 30 ans. La prestation de conseil renforcé se conclue dans 50 % des cas par une notification de recevabilité positive. Un seul dossier a été déclaré non recevable en 2009 et 8 orientations alternatives vers l'emploi et la formation ont été formalisées.

Les demandeurs d'emploi (48 %) ne sont pas les seuls à bénéficier de ce soutien. Les salariés en CDI, CDD et contrats aidés sont représentés à part quasi égale. A noter que 85 % des personnes ont un niveau de formation initial égal ou inférieur au niveau V.

**Le conseil renforcé à la VAE en 2009 ***

| | Charente | Charente-Maritime | Deux-Sèvres | Vienne | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| **Nombre de dossiers recevables** | 6 | 10 | | 1 | **17** |
| **Nombre de dossiers non recevables** | 1 | | | | **1** |
| **Entrée en emploi** | | 2 | 1 | | **3** |
| **Entrée en formation** | 2 | 3 | | | **5** |
| **Arrêts suite problème de santé** | | 1 | | | **1** |
| **Réorientations** | 1 | 2 | | | **3** |
| **Absences RDV** | 1 | 3 | | | **4** |
| **TOTAL** | **11** | **21** | **1** | **1** | **34** |

** données arrêtées au 4 novembre 2009*
*Source : Région Poitou-Charentes*

Les certifications visées sont exclusivement de niveaux V et IV pour trois principaux certificateurs, dans l'ordre : les affaires sanitaires et sociales, l'Éducation nationale et le ministère chargé de l'emploi.

## De la recevabilité au jury..

### ➢ 46 % des candidats obtiennent une validation totale en 2009

Les données traitées portent sur l'année civile 2009 et proviennent des sources régionales suivantes : Université de Poitiers, Université de La Rochelle, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et de la Forêt, Direction Régionale des Affaires Maritimes, Direction Régionale Jeunesse et Sports, Dispositif Académique de la Validation des Acquis, Conservatoire National des Arts et Métiers et ministère chargé de l'Emploi.

En quatre ans, le nombre de personnes concrétisant leur engagement dans une démarche de VAE par le dépôt du dossier de recevabilité a doublé passant de 1 380 en 2004 à 2 694 en 2007. Le léger tassement observé en 2008 s'est accentué en 2009 : 2 360 dépôts de dossiers ont été enregistrés, soit autant qu'en 2005.

Cette tendance est nette dans le secteur sanitaire et social qui tout en continuant à jouer son rôle de locomotive du dispositif voit le nombre de demandes diminuer de près de 20 %.

La proportion de dossiers dits « recevables » progresse d'année en année : 76 % en 2006, 83 % en 2007, 89 % en 2008 et 90 % en 2009. On peut en déduire que le choix des certifications au regard des expériences est de mieux en mieux adapté ; le public pouvant s'appuyer, par ailleurs, sur un service d'information et de conseil de plus grande proximité.

En 2009, 1 944 personnes engagées dans une VAE sont passées devant le jury. 903 candidats ont obtenu une validation totale soit 46 %, 746 une validation partielle ; 295 n'ont reçu aucune validation.

**Les certifications soumises à la décision des jurys en Poitou-Charentes en 2009**

| Certifications | Passages en jurys 2009 |
|---|---|
| DE d'Aide soignante | 227 |
| DE Auxiliaire de Vie Sociale | 187 |
| DE d'Aide Médico Psychologique | 91 |
| CAP Petite Enfance | 90 |
| DE Éducateur spécialisé | 76 |
| DE Auxiliaire de puériculture | 42 |
| BTS Assistant de direction | 35 |
| TP Assistant de vie aux familles | 30 |
| DE Moniteur Éducateur | 24 |
| DE Assistant Familial | 23 |
| DE Éducateur de jeunes enfants | 23 |
| TP Agent de restauration | 22 |
| BP Coiffure coloriste permanentiste | 21 |
| Encadrant technique d'insertion | 20 |
| Certificat professionnel assistant de gestion | 18 |
| Assistant de gestion administration et finance | 18 |

Si le taux de validation totale est comparable à ce qui était observé en 2008, les validations partielles connaissent quant à elles une légère diminution passant de 40 % à 38,5 %. Notons que pour la première fois en six ans, le niveau « aucune validation » dépasse les 15 %. Si les demandes d'engagement dans une VAE sont ciblées avec davantage de justesse, les évaluations réalisées par les jurys montrent qu'il existe un décalage croissant entre des attendus de la certification et la production des acquis de l'expérience.

### ➢ Fléchissement dans le secteur sanitaire et social

La demande dans le secteur sanitaire et social avait nettement progressé entre 2006 et 2007 pour connaître, en 2008, un fort ralentissement ; cette tendance s'est confirmée en 2009. Les entreprises de ce secteur atteignent progressivement le seuil de leurs obligations légales en matière de qualification de leur personnel.

Elles rencontrent également des difficultés sur le plan économique ce qui tend à freiner naturellement le processus de qualification dont on sait qu'il joue à moyen terme sur l'évolution des masses salariales, notamment dans les service d'aide à domicile.

Par ailleurs et considérant qu'une forte proportion d'actifs de ce secteur a exercé et exerce encore sans qualification, l'ouverture des diplômes à la VAE conduit nombre d'intéressés à s'engager dans la procédure sans bénéficier de l'aide nécessaire au parcours VAE (conseil, accompagnement). Le taux de validation partielle voire d'« aucune validation » est donc en augmentation.

## Les aides de la Région

La Région, en qualité de financeur de la formation professionnelle, s'est dotée d'un dispositif de financement de la VAE dont les objectifs sont :

- l'accompagnement de la VAE à l'élaboration du dossier professionnel et à la préparation du jury,
- la prise en charge de modules pour les Diplômes d'État d'Aide Soignantes et d'Auxiliaires de Puériculture,
- le soutien à la préparation et au financement du parcours de formation complémentaire en cas de VAE partielle.

En 2009, 249 prestations d'accompagnement ont été financées contre 161 en 2008 ainsi que 47 modules de 70 heures pour les Diplômes d'État d'Aide Soignantes et d'Auxiliaires de Puériculture contre 21 en 2008.

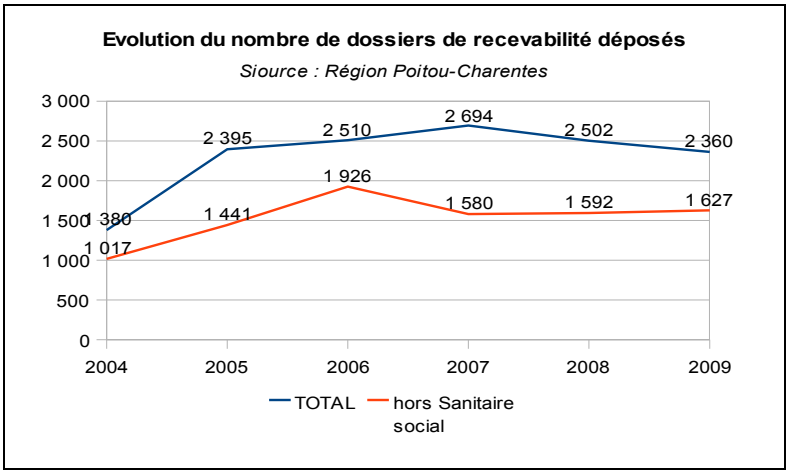

## Glossaire : les niveaux de formation

**niveau VI** : années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire.
**niveau V bis** : années terminales du premier cycle (troisièmes), années intermédiaires du second cycle professionnel court : certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.), brevet d'études professionnelles (B.E.P.).
**niveau V** : années terminales du second cycle court (C.A.P./B.E.P.), ou années du diplôme.
années intermédiaires du second cycle long : secondes et premières générales et technologiques, première année de préparation des baccalauréats et brevets professionnels.
**niveau IV** : années terminales des seconds cycles longs. Sortants de l'enseignement supérieur sans diplôme.
**niveau III** : diplôme sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (diplôme universitaire de technologie (D.U.T.), brevet de technicien supérieur (B.T.S.), diplôme d'études universitaires générales (DEUG), écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.).
**niveaux I et II** : diplôme de second ou troisième cycle universitaire (licence, maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.), diplôme d'études approfondies (D.E.A.), Doctorat) ou diplôme de grande école.
*Source : Ministère de l'Éducation Nationale*

## Pour en savoir plus

**Région Poitou-Charentes**
**Service** d'Analyse des Besoins, orientation, PRDF
sabop@cr-poitou-charentes.fr
tel : 05 49 55 77 79 ou 05 49 55 81 92

**Vous trouverez tous ces éléments sur le site Internet de la Région :**
www.poitou-charentes.fr
Rubrique Éducation et formation/formation/connaître les actions de formation créées par la Région